



Déclaration des élu.e.s FSU au CTA du jeudi 4 juin 2020

Mme la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Dans le contexte du confinement mais également dans celui du déconfinement tous les personnels ont assuré et assurent encore de nouvelles missions dans des conditions bien difficiles. Les enseignant.es, en liaison avec les équipes vie scolaire (CPE, AED et AESH) ont tout fait pour garder le contact avec les élèves et maintenir un lien pédagogique mais ces conditions ne sont pas les conditions normales d'enseignement et ne peuvent servir de prétexte à une nouvelle organisation des méthodes d'enseignement. Le travail en présentiel avec les élèves reste la seule méthode pertinente et efficace d'enseignement pour le 1er et le second degré. Les personnels administratifs ont contribué aussi à la continuité du service public. Les assistantes sociales sont à l'écoute soit des élèves et des familles, soit des personnels. Les PsyEN sont restés mobilisé.e.s pour accompagner les élèves, les familles et les personnels et assurer, entre autre, toutes les opérations nécessaires à la poursuite de la scolarité des élèves.

Les personnels infirmiers et médicaux ont été aussi fortement sollicités pendant le confinement et pour les modalités de la reprise : les infirmier.e.s de l'Education Nationale, personnel de santé premiers recours, s'interrogent cependant sur la mise en place et les modalités d'application du Protocole ARS / Education Nationale : certain.e.s persistent à ignorer les arbitrages ministériels... Ils-elles se servent de cette crise et de la précipitation qu'elle entraîne pour introduire ou renforcer une organisation locale (académique ou départementale) de type service de santé scolaire... voire de surréagir en organisant le travail du personnel infirmier comme si ces dernier.e.s étaient dans l'incapacité d'adapter leurs actions et de répondre aux interrogations de la communauté scolaire aboutissant même à considérer que les personnels infirmiers de l'éducation Nationale pouvaient être disponibles les week-end et jours fériés.

Le travail à distance, dont l'impréparation est apparue régulièrement, a été organisé dans l'urgence. Il ne relève d'aucun cadre réglementaire pour les enseignant.e.s. Pour certaines catégories professionnelles, le télé travail, s'il est choisi, doit faire l'objet de véritables négociations et être une véritable plus-value. La réouverture des écoles et services a fait et continue à faire l'objet d'un travail considérable de la part des équipes sur le terrain. La mise en œuvre du cadre sanitaire, la réorganisation du travail dans toutes ses composantes se déroulent dans des délais parfois difficilement tenables.

La mise en application d'un cadre sanitaire strict n'était sans doute pas assez complexe, la parution le 11 mai du décret n° 2020-545 est venu ajouter encore de la confusion, décret d'ailleurs chassé dès le lendemain par le décret 2020-548... Parlons du port du masque, dans le protocole pour le secondaire, les enseignants ne devaient le porter que si la distanciation physique n'était pas possible. Puis le masque a été obligatoire en présence des élèves et, quelle que soit la situation. Les collégiens devaient le porter en classe, mais il n'est plus obligatoire que lors de leurs déplacements. Difficile de suivre les revirements et d'en comprendre la logique... parce que finalement depuis dimanche on est revenu à la situation initiale, les enseignants ne portent le masque que si la distanciation physique n'est pas possible. Quant aux caractéristiques techniques de ces masques, elles sont détaillées dans l'Arrêté du 7 mai 2020. Mais nous ne savons pas si les personnels seront dotés de masques qui correspondent à ces critères de protection. Il est annoncé que des masques en textile lavables et non jetables seront remis aux personnels, charge donc à eux d'éviter de rapporter le virus chez eux, de laver les masques, et convenablement pour éviter de propager une éventuelle contamination. Pour la FSU il n'est pas acceptable que les équipements de protection individuels soient à la charge des personnels.

Par ailleurs nous avons pu constater sur le terrain un certain nombre de difficultés liées aux lectures très diverses qu'on fait certains chefs de service des différentes mesures d'accompagnement des personnels : confusion entre ASA et travail à distance, insistance parfois pour lever le secret médical... Concernant les réunions de préparation, nous avons pu constater les grands écarts dans les modalités d'organisation en fonction des situations d'établissement : entre injonctions fermes à se rendre tous en même temps dans l'établissement sans garantie que les principes sanitaires soient respectés et modalités plus souples tenant compte des possibilités matérielles et humaines. Il est pourtant essentiel qu'un travail préparatoire collectif puisse se dérouler dans les meilleures conditions sans exclure les visio conférences. Depuis le 11 mai, des signalements sont déposés sur les registres numériques quant aux conditions de mise en œuvre des protocoles, ce qui traduit bien l'inquiétude des personnels.

La FSU demande à ce que le principe de précaution soit systématiquement appliqué lors de cas de suspicion de Covid (30 % de tests nasaux faux-négatifs) comme dans les cas avérés, ainsi que le prévoit le protocole national : c'est-à-dire la fermeture de l'établissement.

Sur le plan pédagogique, les outils proposés doivent être considérés comme tels et non comme des injonctions : les enseignants feront au mieux, en fonction des situations d'enseignement, très diverses selon les établissements, qui vont se mettre en place dans les semaines à venir.

Madame la Rectrice, la FSU souhaite vous interpellier sur les conditions de la rentrée de septembre 2020. Toute la communauté scolaire est dans l'attente de décisions qui serviront à « remédier », « réparer », « panser » les dégâts causés sur les élèves et leur scolarité par la période de confinement. Le pays doit s'en donner les moyens sans lésiner. À la rentrée nous devons avoir les moyens de dédoubler davantage de classes et d'accorder à tous les élèves le temps d'accompagnement personnalisé nécessaire, que le virus circule ou pas.

Or, a contrario des moyens demandés par la FSU et de ses valeurs, nous voyons poindre ou revenir, sous couvert de pandémie, des projets visant à accélérer le projet néo-libéral pour l'Éducation Nationale porté par le ministre Blanquer, via un new public management toujours plus prégnant : le tout numérique, la mise en place non concertée des 2S2C par les collectivités territoriales, le projet de loi créant la fonction de directeur d'école...

Pour la voie professionnelle, nous nous inquiétons aussi des propositions faites par le gouvernement comme l'ouverture des lycées professionnels pendant les vacances d'été. C'est parfaitement méconnaître le public que nous accueillons, tout comme le droit aux congés des personnels.

Par ailleurs, le tissu économique étant fortement fragilisé, beaucoup de jeunes apprentis verront leur contrat de travail rompus. L'accueil dans les lycées professionnels de ces jeunes est indispensable et nécessite donc des moyens supplémentaires donnés aux établissements, voire même la création de formations en initiale.

Nous voulons également évoquer la généralisation des PIAL, à la lumière de ce qui s'est déroulé dans les lieux où ils ont été expérimentés : les frais de déplacement, la possibilité de déplacer des personnels du jour au lendemain parce qu'il y aurait des enfants plus prioritaires que d'autres ne respectent ni les personnels investis dans un accompagnement auprès d'un élève, ni les élèves en situation de handicap qui doivent tous être aidés de manière équitable. Par ailleurs, il faudra veiller à ne pas faire de classe ghettos en y entassant des élèves pour "économiser" les personnels accompagnants. Est-il raisonnable de confier 3 élèves à une même personne ? Certes pas.

Enfin, nous tenons à préciser que les Conventions 2S2C, si elles sont un moyen, au cours de ce mois de juin, d'assurer un accueil des élèves par les municipalités par manque de possibilité de les scolariser du fait du protocole sanitaire, cette pratique ne saurait devoir perdurer. En effet, elle ouvre une brèche qui consisterait à externaliser le sport, l'éducation à la santé, la culture et l'éducation civique. Outre le fait qu'elle ôte la pédagogie de ces enseignements à l'École et à des enseignant.e.s qui n'avaient pas choisi ce métier pour enseigner exclusivement le français et les mathématiques, elle ouvre une voie royale à des municipalités dont les principes de laïcité pourraient s'avérer douteux.

La FSU saura le rappeler en septembre.